

# Sécurité routière: un accident ne se résume pas à une infraction

L'Automobile Club Association Française des Automobilistes, réagit à l'annonce du rattachement de la sécurité routière au Ministère de l'Intérieur, en souhaitant que cette évolution soit l'occasion de mettre en œuvre de nouvelles orientations, face à un enjeu majeur qui nécessite une vision globale associant des aspects répressifs crédibles et une réelle politique éducative.

Didier BOLLECKER, Président de L'Automobile Club, Association Française des Automobilistes, rappelle **"qu'un accident ne se résume pas à une infraction, et qu'il est nécessaire de jeter les bases d'une politique plus complète et plus moderne"**.

Tous les accidents peuvent être attribués à une ou plusieurs des trois « causes » suivantes : l'usager de la route, l'infrastructure routière, le véhicule. C'est donc sur ces trois vecteurs que de nombreuses actions peuvent et doivent être menées : elles constituent le socle indispensable d'une sécurité routière crédible et durable.

Depuis plusieurs années, par les recherches et les avancées obtenues dans différents pays européens, les Automobile Clubs ont démontré qu'une « vision zéro » (zéro tué) n'était pas utopique mais qu'elle nécessite, à l'image de la notation des crashes test EuroNCAP initiés par les Automobile Clubs, d'arriver à des conducteurs « 5 étoiles », circulant dans des voitures « 5 étoiles », sur des routes « 5 étoiles ».

C'est pourquoi l'Automobile Club, Association Française des Automobilistes, a formulé plusieurs propositions

1. Instaurer sans délai une seconde phase post permis obligatoire pour jeunes conducteurs,
2. Définir les bases d'un continuum tout au long de la vie.
3. Renforcer la nécessaire crédibilité de la chaîne contrôle sanction
4. Organiser un contrôle indépendant des infrastructures routières
5. Généraliser le déploiement des systèmes de sécurité des véhicules